

CODE DE CONDUITE

Concernant la collaboration, **le code de conduite** suivant a été défini à l'occasion du congrès qui a eu lieu les 7 et 8 janvier 2005.

Règles d'or concernant les rapports entre nous

- Nous écoutons et respectons ainsi le point de vue de notre interlocuteur.
- Nous argumentons de manière factuelle afin de parler de manière transparente.
- Nous posons des questions pour faire la lumière sur les doutes et éclaircir la situation.
- Nous nous exprimons de façon claire et axée sur le sujet.

Les accords communs pour atteindre les objectifs

- Nous fixons ensemble les objectifs et les étapes à réaliser.
- Nous fixons les limites de notre projet et les respectons.
- Nous déterminons les mesures requises en fonction des objectifs et prévoyons la façon de les appliquer.
- Nous soutenons constructivement la réalisation de l'objectif fixé dans la mesure de nos moyens.
- Nous sommes conscients de l'importance de l'aspect de la gestion dans notre manière de procéder.
- Nous soutenons le travail de la réalisation d'objectif par notre attitude positive.